

## SEANCE DU 17 MARS 2014

Le dix-sept mars deux mil quatorze, à vingt heures quarante-cinq, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard MATEILLE, Maire, pour la tenue d'une réunion à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire à chaque membre du conseil municipal.

**Présents** : Mmes BERRON et RONFLETTE, MM. MATEILLE, AUDOUI, BLOT, BOISSERIE, BOUCHE, CASTAING, CHAILLOU, DALIER, DEPUYDT, GILLÉ, LEGRAND, MARTIN, ROUMAZEILLES, TOMAS, TRENIT.

Pouvoirs : Mme CHIALI à M. BLOT, M. DUVERGER à M. GILLÉ.

**Absents excusés** : Mmes CARDOSO-DIAS et MAS-MOURY, M. CAMPOS.

**Secrétaire de séance** : M. DEPUYDT.

**Membres en exercice** : 22

**Présents** : 17

**Votants** : 19

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil municipal et aux personnes présentes, et déclare la séance ouverte à 20 h 45.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 22, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Monsieur DEPUYDT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du conseil, la Secrétaire de Mairie, Viviane VOLPILHAC, qui assistera à la séance, mais sans participer aux délibérations.

Le dernier compte-rendu n'appelant aucune remarque et étant adopté à l'unanimité, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour. Il indique que les délibérations n° 4 et 7 « entretien des espaces verts – Attribution des marchés » et « Emplacement réservé rue Pierre Vincent » sont supprimées car il manque des pièces pour qu'elles soient complètes, et il demande l'autorisation d'ajouter la délibération n° 9 « Instauration d'une caution pour le prêt de matériel ». Les conseillers acceptent unanimement

### **1 – TAUX DES 3 TAXES**

Monsieur le Maire donne la parole à M. GILLÉ, qui rappelle que l'augmentation des taux des 3 taxes a toujours été inférieure à celle de l'inflation. Podensac se situe dans une moyenne basse pour les taux. Actuellement, l'inflation est de 0,9 % et l'augmentation des taux 2014 par rapport à 2013 est de 0,718 %.

M. LEGRAND intervient pour préciser que l'équipe municipale n'a jamais dévié des critères fixés. Le mandat se termine sur une tenue correcte de la gestion des impôts locaux.

M. GILLÉ indique les taux proposés :

	Taux 2013	Augmentation	Taux 2014	Bases	Produit
TH	13,93	0,718 %	14,03	2 742 000	384 703
FB	20,54	0,718 %	20,69	2 285 000	472 767
FNB	54,17	0,718 %	54,56	49 600	27 062
				<b>TOTAL</b>	<b>884 532</b>

VOTE : POUR à l'unanimité

## **2 - APPROBATION DU BUDGET 2014**

M. GILLÉ poursuit en indiquant que le fonctionnement du budget 2014 est peu modifié par rapport à celui de 2013.

L'investissement reste raisonnable, avec un emprunt peu important : 270 000 €, qui ne sera pas forcément réalisé pour ce montant. L'excédent réalisé en 2013 permet d'autofinancer le restaurant scolaire à hauteur d'environ 500 000 €.

Il est prévu la réalisation d'un 3<sup>ème</sup> court de tennis. Pour cela 60 000 € ont été inscrits, mais le coût réel sera certainement de 50 000 €.

En ce qui concerne la future maison associative, 50 000 € avaient été inscrits initialement, mais 20 000 € ont été ajoutés, portant l'inscription budgétaire à 70 000 €. De plus, les frais afférents inscrits ont été surestimés, ce qui permettra d'ajouter encore 10 000 €, on est donc passé de 50 000 € à 80 000 €.

M. GILLÉ fait remarquer que le montant des intérêts remboursés est en baisse par rapport à 2013. Cela vient du fait qu'il n'y a pas eu d'emprunt l'an dernier.

Il souligne l'importance du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement : 513 283 €.

En recettes, les dotations ont été sous-estimées volontairement, par prudence.

La discussion étant ouverte, M. CHAILLOU reconnaît qu'il y a eu un effort sur la maison associative, mais il l'estime insuffisant. Il faut des travaux beaucoup plus importants pour adapter réellement cette salle avant d'y installer les associations.

Monsieur le Maire répond que cette adaptation est prévue par tranches, et que la réhabilitation sera progressive sur plusieurs années.

M. LEGRAND est d'accord avec M. CHAILLOU, mais il pense qu'il est possible de ne pas tout réaliser en une fois.

Monsieur le Maire rappelle que le budget peut être modifié en cours d'exercice. En fait, le coût réel de la réhabilitation n'est pas connu, le montant total des travaux a été estimé approximativement

M. GILLÉ rappelle que l'on est passé de 50 000 € à 80 000 €. Il faudra tout d'abord investir sur les urgences puis, en fonction de l'utilisation, la rénovation se poursuivra par tranches. Cela semble très raisonnable.

M. LEGRAND estime que l'urgence est la mise en sécurité du bâtiment, de façon à pouvoir accueillir du public.

M. CHAILLOU insiste en rappelant qu'il faut aussi rénover le Pavillon Chavat, la maison Darlan et la maison Pourtau, ce qui ne semble pas être prévu pour 2014. C'est pour ces raisons qu'il s'abstiendra lors du vote du budget.

MM. MARTIN et AUDOUIT indiquent qu'ils s'abstiendront également, pour les mêmes raisons.

VOTE : POUR : 16 voix

ABSTENTIONS : 3 voix (MM. AUDOUIT, CHAILLOU et MARTIN)

### **3 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Il est soumis au vote du conseil l'attribution des subventions 2014 aux associations podensacaises. Monsieur le Maire annonce la présence d'une nouvelle association à Podensac, dont le nom est « Bagnoles et bécane », qui se propose de mettre à disposition des amateurs de vieux véhicules (voitures et motos), des ateliers et conseils, ainsi que des pièces. Un emploi sera certainement créé. Afin de l'aider à démarrer, Monsieur le Maire propose de lui verser 1 000 €.

*M. DALIER, approuvé par M. TOMAS, estime insuffisante la subvention versée à « Adorables petits cailloux », qui apporte son aide au périscolaire notamment, en proposant des projets pédagogiques. Monsieur le Maire va tenir compte de cette remarque et proposer une nouvelle somme.*

L'Amicale laïque podensacaise	4 855 €
Sport & culture/tennis de table	1 641 €
Judo Club podensacais	1 641 €
Pétanque podensacaise	670 €
Football Club des Graves	14 819 €
Tennis Club podensacais	3 750 €
Art & culture	771 €
Histoire, fontaines et vieilles pierres	2 812 €
Adorables petits cailloux	167 €
Les amis de Charlotte	850 €
Les amis de la chasse	252 €
Au rendez-vous des chasseurs	252 €
Anciens combattants ACPG-CATM	268 €
Club du 3 <sup>ème</sup> âge – joie et rencontre	2 475 €
Podensac économique	837 €
Bagnoles et bécane	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>37 060 €</b>

VOTE : POUR à l'unanimité

### **4 – PROJET EDUCATIF TERRITORIAL – CONVENTION POUR UNE SESSION RELAXATION ET GYMNASTIQUE**

Dans le cadre de l'animation du temps d'activités périscolaires, la commune propose une convention avec l'association « Un temps pour soi » pour une session relaxation et gymnastique.

L'intervention se fera auprès des enfants scolarisés à l'école maternelle, à raison d'une heure par semaine scolaire, facturée 20 €.

Cette animation débutera après les vacances de Pâques, jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec Madame la Présidente de « Un temps pour soi », aux conditions indiquées ci-dessus,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, à l'article 6218.

## **5 – RESTRUCTURATION DU RESTAURANT SCOLAIRE – ACQUISITION DE MOBILIER POUR LA SALLE DE RESTAURATION**

La restructuration du restaurant scolaire arrive à son terme. Sous réserve des autorisations règlementaires, il est prévu de mettre en service la salle de restauration des maternelles, ainsi que la plonge après les vacances scolaires de Pâques.

Il est donc nécessaire de compléter le mobilier existant puisque la capacité simultanée atteint 88 enfants en maternelle et 114 enfants en élémentaire.

Après consultation (en MAPA article 28 du CMP), il est proposé de retenir la société Souvignet pour un montant de 8 851.92 € HT.

Pour mémoire, la DETR participe au financement de ce mobilier. Le Conseil Général de la Gironde a alloué une subvention spécifique « mobilier » pour une dépense subventionnable de 15 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de retenir la société SOUVIGNET pour l'achat de mobilier,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, à L'opération 267.

## **6 – REPRISE DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT LE CLOS DES TUILIERES**

Monsieur le Maire rappelle la délibération, en date du 15 décembre 2009, par laquelle il avait été décidé la prise en charge de la voirie et de l'éclairage public du lotissement Le Clos des Tuilières.

Cette délibération comportait le transfert amiable au profit de la commune de Podensac, sans indemnité, des parties de parcelles à usage de voie à prendre sur la parcelle A 1468.

Mais il faudrait ajouter les parcelles A 1466, 1467 et 1470 qui ont été omises en raison de leur petitesse.

Monsieur le Maire demande l'avis des conseillers municipaux.

VOTE : POUR à l'unanimité

## **7 – ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA CDC DU CANTON DE PODENSAC**

Monsieur le Maire donne la parole à M. GILLÉ qui expose que les cantons vont devenir des circonscriptions départementales, les chefs-lieux de canton vont s'appeler Bourg centre et les conseillers généraux vont devenir des conseillers départementaux.

Ceci entraîne obligatoirement le changement du nom de la communauté de commune (CDC), actuellement CDC du canton de Podensac, qui devient CDC de Podensac.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de voter.

VOTE : POUR à l'unanimité

### **8 – CONVENTION AVEC LA CDC POUR MISE A DISPOSITION D'ANIMATEURS**

Monsieur le Maire donne la parole à M. TOMAS, qui explique qu'un déséquilibre a été constaté sur l'encadrement de la maternelle par rapport à l'élémentaire. Afin d'y remédier, la CDC de Podensac met à disposition de l'école maternelle deux animateurs contractuels.

Cette mise à disposition pourrait être effective du 3 février au 4 juillet 2014 inclus.

La commune remboursera à la CDC la rémunération et les charges sociales pour ces deux agents, au prorata des heures effectuées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTE** la mise à disposition de 2 agents contractuels par la communauté de communes de Podensac, du 3 février au 4 juillet 2014 inclus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

### **9 – INSTAURATION D'UNE CAUTION POUR LE PRET DE MATERIEL**

Monsieur le Maire donne la parole à M. BLOT. Ce dernier rappelle que les Podensacais ont la possibilité d'emprunter à la commune des tables, des bancs et des chaises.


Cette mise à disposition est gratuite.


M. BLOT propose qu'il soit demandé un chèque de caution de 200 € pour tout matériel emprunté à la commune (tables, chaises, bancs).


Monsieur le Maire demande leur avis aux conseillers.


VOTE : POUR à l'unanimité

### **QUESTIONS DIVERSES**

 M. BOISSERIE souhaite rendre hommage à M. BRESSOLES, qui a été très actif pour les associations, et il lui semble logique de donner son nom à la maison associative.

 M. GILLÉ remercie pour le travail réalisé ensemble. Chaque élu a œuvré avec ses idées et ses convictions, et le résultat s'est révélé très positif. Il remercie particulièrement ceux qui ne se représentent pas et qui quittent l'équipe.

 M. LEGRAND estime que la gestion a été très bonne, avec beaucoup de vigilance pour les demandes des administrés, vis-à-vis desquels chacun a été clair, objectif et honnête.

 Monsieur le Maire constate qu'au bout de 6 ans, plus de 70 réunions du conseil municipal se sont tenues. Pratiquement tout le monde a été assidu et tout a bien fonctionné. Monsieur le Maire espère que la nouvelle équipe aura la même générosité et la même opiniâtreté afin que le travail avance au mieux. Les années qui viennent vont être très difficiles, notamment pour équilibrer les budgets, mais il est prêt à relever le défi.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus et l'assistance, et déclare la séance levée à 21h 45.